LE NUMÉRO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 365 — DIMANCHE 31 DÉCEMBRE 1899

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

ÉTRENNES ROUGES

A l'occasion des étrennes, M. le général marquis de Gallifet vient de décorer deux soudards aussi tristement célèbres que lui-même dans l'histoire de notre temps : au commandant Chapus, le fusilleur de Fourmies, il a décerné la croix d'officier de la Légion d'Honneur, et celle de grand-officier au général Garcin, l'assassin de Millière.

Est-il besoin d'insister, ici, sur le terrible drame qui valut au commandant Chapus d'être cloué, pour l'éternité, au pilori de l'Humanité ?

On était au premier Mai 1891.

Le monde du travail célébrait la fête des Trois-Huit décrétée, à Paris, en 1889, par les représentants du prolétariat international.

A Fourmies, les travailleurs étaient en liesse. Cette joie fit peur aux patrons des filatures, des peignages et des tissages dont les usines et les ateliers avaient été désertés.

En prévision de la fête populaire, les patrons avaient fait appel à la troupe et, dès la veille, les rues de Fourmies étaient sillonnées de soldats des 84e et 145e régiments d'infanterie et du 27e régiment d'artillerie.

C'était l'état de siège, en pleine paix sociale !

Forts de leurs droits, d'un calme absolu, les ouvriers dédaignaient ces inqualifiables provocations et la journée se serait terminée sans trop de violences, si le commandant Chapus n'était entré en scène.

Ses soldats gardaient les abords de l'Hôtel-de-Ville où le maire Bernier, le sous-préfet Isaac et plusieurs patrons suaient la peur, quand une foule endimanchée, portant des « mais » à la suite d'un drapeau tricolore que tenait un enfant, — Edmond Giloteau, — déboucha sur la place de la Mairie, face aux soldats.

Cette foule chantait et riait. Tout à l'heure elle allait pleurer des larmes de sang.

Sans roulements de tambours, sans sommations préalables, les fusils des soldats s'abaissèrent, en effet, subitement, un commandement de « feu » retentit et trois enfants de 11 à 15 ans, quatre jeunes filles de 17 à 20 ans, quatre hommes de 20 à 50 ans, tombèrent mortellement frappés, tandis que plus de cinquante blessés geignaient sur la terre ensanglantée...

Le commandant Chapus, alors simple chevalier de la Légion d'Honneur, venait de prendre place au premier rang de la *Légion d'Horreur*, un crachat couvrait sa poitrine : — un crachat rouge du sang prolétarien.

Pensez-vous, général marquis de Gallifet, que, huit ans après, vous effacerez cette souillure en donnant au commandant Chapus une croix d'officier pour remplacer celle de chevalier maculée des éclats de la cervelle d'Edmond Giloteau et de Maria Blondeau ?

Les tâches de sang, Monsieur le Ministre, sont indélébiles et votre Chapus portera éternellement la marque de celui qu'il a versé à Fourmies, comme votre complice dans la répression communaliste de 1871, — le général Garcin, — n'arrachera jamais la page de l'histoire qui le classe au rang des plus cyniques assassins !

On sait aussi le crime de ce dernier. Rappelons-le, toutefois, brièvement.

Les versaillais venaient de vaincre la Commune. Depuis quelques jours, une soldatesque, ivre de carnage, terrorisait Paris. Le 26 mai, Millière, député simplement républicain, fut arrêté et conduit devant Garcin, qui a lui-même raconté, tête haute, son épouvantable forfait.

Nous lui laissons la parole pour montrer sur quelle bonne humaine le Ministre de la Guerre vient de déposer une croix de grand-officier.

Le capitaine Garcin narre l'arrivée de Millière au restaurant de Tournon, puis il ajoute :

« On m'a dit : c'est Millière. » Je m'adressai à lui et je lui dis :

— Vous êtes bien Millière ?

— Oui, répondit-il, mais vous n'ignorez pas que je suis député et inviolable.

— Vous avez perdu votre caractère de député. Les ordres du général sont que vous soyez fusillé... J'ai lu des articles de vous qui m'ont révolté... Vous êtes une vipère sur laquelle on met le pied... Vous allez être passé par les armes.

— C'est de la justice sommaire, de la barbarie, de la cruauté, répondit Millière à ce réquisitoire de canapé.

— Du moment que vous êtes Millière, il n'y a pas autre chose à faire, conclut Garcin. »

Et la victime fut, séance tenante, conduite sur les marches du Pavillon où, regardant son bourreau en face, elle tomba en criant : « *Vive l'Humanité !* »

Tels sont les deux hommes qui viennent de recevoir, en pâture dans notre entre-journal, alors qu'il est aux galères, en prison, des bandits qui ne méritent pas de figurer dans l'étage du crime.

Nous disons que ces deux décorations sont un défi à l'Humanité et une atteinte irréparable au prestige que d'aucuns attachent encore à la Légion dite d'Honneur.

Espérons qu'il se trouvera un groupe socialiste pour faire rejaillir de honte la face du Ministre qui a peut-être pensé effacer ses propres infamies en tirant de l'oubli un Chapus et un Garcin, — comme il a essayé de se faire pardonner son semblant d'épuration de l'Etat-Major, en sauvant mercier *du bagne*.

G. SIAUVE-EVAUSY.

Echos & Nouvelles

Le Chemin de fer du Nord-Ceinture Chantilly-Creil-Montdidier-Roye, inauguré le 16 décembre, a été parcouru par le président de la République et par les ministres, qui ont été reçus à Creil par les autorités locales.

Le président du conseil municipal de Creil a profité de la circonstance pour demander que nos amis socialistes aient voix au chapitre.

Il a été question de la Chambre, qui a également approuvé ces revendications.

—o—

Un [illegible] vient de [illegible] à Londres [illegible] rapport avec les partis du champ de mai.

[illegible]

—o—

La [illegible] Ligue [illegible] Ligue [illegible] sous le patronage de la France.

—o—

NOUVELLES A LA MAIN

Un Marseillais raconte une excursion en ballon :

— Nous nous sommes élevés, mon ami et moi, jusqu'à ce que la terre apparaissait toute petite, comme un point.

— Et vous vous êtes approchés du Soleil ?

— Non, nous nous sommes arrêtés à mi-chemin.

— Mais pourquoi ne vous êtes-vous point rapprochés du point ?

— Ah ! c'est que nous avions peur de nous brûler les ailes.

—o—

Les exigences de Mme Crétinot :

— Ah ! si quelqu'un m'aimait, je lui donnerais [illegible] ! Comme [illegible], vous [illegible] ! Vous [illegible] vous [illegible] ! Vous me rappelez [illegible].

NOS DESSINS

La guerre Angle-Transvaalienne

LA REINE D'ANGLETERRE

CHRONIQUE

Les curés se marient

Comme on l'a vu dernièrement dans nos *Échos*, l'opportunisme de Leon XIII lui permet avec tant de bonne grâce d'autoriser ce qu'il approuve, si bien qu'il interprète bien évidemment la pensée du Christ, le détestant et ne voulant accepter dans une certaine partie du monde, le mariage des prêtres catholiques.

Le temps n'est plus où l'on prétendait faire de l'homme privé d'une femme un être stérilisé, une créature supérieure, et surtout à tout chanoine, un ortolan qui l'on mettait jusqu'à une demi-douzaine d'oeufs, il y a de terribles des Fusions.

L'église, si profondément imprégnée du paganisme, de lui naturellement un jour ou *l'après lui* emprunter la règle de chasteté que **Dieu institua pour les vestales.**

Mais nous savons fort bien qu'il fallut pour imposer à ces vierges le respect de leur voeu, la menace d'épouvantables supplices et que, la lapidation même n'ait tant pas chez elles la révolte de la nature, l'ancien lui substitua l'ensuitation des vivantes qui fut tant de fois pratiquée pendant les neuf siècles que l'abominable loi fut en vigueur.

Les Grecs étaient plus pratiques. Convaincus de la fragilité des voeux de chasteté, ils prenaient leurs précautions vis-à-vis de leurs improphantes et les mettaient dans l'impuissance d'y manquer par une opération que le clergé catholique, avec une sollicitude plus grande pour autrui que pour soi-même, a réservée aux chantres de la Chapelle Sixtine.

A l'origine, la religion chrétienne avait admis le mariage des prêtres, seul moyen de leur éviter des peines contre qui on pourrait obstacle à leur amour légitime.

Le vicaire de l'église sainte-Marguerite, dans le faubourg saint-Victor, combattait en justes noces, ouvrant le bal et bénissant ainsi par l'évêque de Paris, Thomas Lindet.

Les nombreux prélats, curés et vicaires purent librement fonder et se multiplier civilement.

Le pape Pie VII, brisant l'oeuvre de son prédécesseur Grégoire VII reconnaît ces unions, dans quinze mille prêtres mariés pendant la révolution de leurs vicaires et autorisant le mariage de l'évêque d'Autun, M. de Talleyrand avec Mme Grant.

La réaction clérigale vint ensuite qui suivit légalement la conscience chrétienne de la Révolution et ramena l'église dans le servage.

Le pape reprit alors l'exercice de ses droits d'autrefois les bas instincts, l'hypocrisie, les scandales recommencèrent.

Le plan des [illegible] et des attentats [illegible] provoqués par le [illegible] religieux [illegible] à des [illegible] des condamnations prononcées par les tribunaux pour faits rumoraux [illegible] chaque année, plusieurs pages de volume.

Toutes les époques, la corruption [illegible] même. Le Cartulaire de Saint-Bertin, le journal des visites épiscopales d'Eudes Rigaud, les chroniques de la Fronde, aussi bien que celles de la Révolution nous ont couvert ces abîmes sur la dépravation des couvents d'hommes et de femmes, sur la turpitude de nombreux membres du clergé et **non des moins-très.**

Les faits divers ou les compte-rendus des tribunaux nous montrent aujourd'hui que rien n'a changé et tant d'enfants souillés sont les lamententables victimes des obligations de continence auxquelles on soumet leurs éducateurs.

Enfin, la correction de mœurs des serviteurs des autres religions, mariés et pères de famille, a-t-elle prouvé contre le célibat. L'église, par un mauvais orgueil, voulant faire croire à la précocelence de ses serviteurs, dont elle exalte la chasteté, s'est refusée à reconnaître leurs besoins d'hommes et n'a pas hésité à créer ainsi une source de perpétuels scandales.

En prétendant aujourd'hui le mariage des prêtres et moines de l'Amérique, le Pape se ravise et revient à récipiscence. Ne vous y trompez pas. Il accepte ce qu'il ne peut pas empêcher. Il y a beau temps que les gaillards insoumis qui règnent sur les populations du Paraguay, de l'Equateur ou du Mexique se sont affranchis de son autorisation et qu'ils vivent publiquement en ménage.

Mais, en Europe, jamais probablement Leon XIII ni ses successeurs, s'ils sont choisis dans les cardinaux qui guettent sa mort, ne laisseront se relâcher la règle absurde et criminelle qui maintient le clergé dans l'immoralité séculaire.

Mahurin Roger nous a conté en vers charmants l'aventure de ce bon paysan qui s'en alla à Rome trouver le Pape et lui demander :

— Que les prêtre aussi puissent se marier.

Ainsi, il disait que nous pourrions tous [illegible]

Leurs femmes dresser ainsi qu'ils font les autres.

Le naïf paysan peut refaire le voyage. Il verra comment on l'accueillera au Vatican.

Pour nous, que les prêtres se marient ou qu'ils vivent sous l'erotique manteau d'un célibat hypocrite, peu nous importe.

Ce que nous réclamons, c'est la disparition de tous ces parasites, de tous ces exploiteurs sans vergogne des masses ignorantes et crédules.

JEAN-JACQUES.

LE HALAGE ÉLECTRIQUE

Ayant été cité au cours de la polémique, toute courtoise d'ailleurs, soulevée dans le *Jacobin*, par mes amis, Siauve-Evausy et Maurice Monier, à propos du halage électrique, je crois nécessaire d'exprimer ici ma pensée sur le système de traction qui vient concurrencer le halage animal.

La situation précaire des haleurs ne m'est point inconnue. M. Barthou, ministre des travaux publics, l'a du reste constatée en rappelant à la Chambre, les démarches faites auprès de lui par l'intendant et moi, en vue d'obtenir l'application à laquelle les chargeurs tiennent par sous rire.

Grâce à nos interventions répétées, nous sommes arrivés à faire écarter cette adjudication, sorte de monopole combattu par Monier et condamné par Siauve-Evausy.

Un accord intervenu entre le ministre et les haleurs, ces derniers consentiraient donc à traîner les bateaux, à un prix de crainte, sur tout le parcours des canaux. Les haleurs se sont en outre engagés à prendre les bateaux laissés par la société de traction électrique au delà des fils instantanés sur les chemins de halage.

M. Baudin a donc trouvé la solution recherchée par les deux partis en maintenant la liberté. Il a néanmoins reconnu les avantages de la traction électrique en déclarant à la chambre, séance du 15 décembre, qu'il est constitué pour essayer sérieusement dont la preuve est faite par les expériences poursuivies avec succès en Belgique et en Allemagne.

Sans doute, les travaux fabriques en nombre restreint par la Société Popp-Paquet et Cie, de Dieppe, n'ont pas donné les résultats désirables. Mais voici, en outre-Rhin, mais sous peu, ils seront renforcés par 1000 chevaux de force motrice, répartis dans les mines de Houvry, Baudin, Commentry et Douai. Une fois en activité, de nouvelles forces permettra d'élever le [illegible] actuel.

Car pour les haleurs au long cours les plus grandes espérances ne sont pas dépassées par la crise de la [illegible] et de leur reconnaître M. Baudin suffisamment le danger qui les menace.

En effet, lorsque la traction électrique fonctionnera complètement, elle transportera plus vite et à plus bas prix, ainsi que le constate Siauve-Evausy.

Mais Monier dit avec raison : « Accolés aux écluses, les uns derrière les autres, les bateaux arriveront le même temps pour se rendre à destination. »

Dès lors, cette situation ne sera que momentanée et disparaîtra sitôt les travaux du tunnel de St-Quentin terminés et le doublement des écluses achevés.

Dans cette attente, il faut prendre pour vue les intérêts de l'industrie indigène qui, cette année, sortira de ses puits, plus de 20 millions de tonnes de houille. Un nouvelle source de son développement, et pour lui permettre de vendre ses produits le gouvernement a ratifié les travaux projetés par les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées tendant à décider la circulation des deux gares d'eau sur le canal d'Aire, l'une à Hautes-Faites à Béthune, permettant à une chaîne les bateaux. Deux autres ouvrages seront également construits sur le canal de la Deûle, le premier entre Courrelles et Lille, pouvant recevoir 200 bateaux, le second à Meurchin pour 100 bateaux.

La traction électrique arrive donc à point pour enlever le supplément de trafic occasionné par les travaux que je viens d'énumérer.

Reste à savoir si le halage animal lui résistera :

Je crains, hélas ! que la liberté ne sauve pas à le protéger.

P. BASLY,
Député de l'Arrondissement.

NOS DÉPÊCHES

(Par Service Téléphonique Spécial)

A LA HAUTE-COUR

QUARANTIÈME AUDIENCE

Paris, 29 décembre. — L'audience publique est ouverte à midi, sous la présidence de M. Fallières.

Au banc des accusés sont absents : MM. Buffet, Déroulède et Dubuc.

Le président donne lecture de l'arrêt rejetant les conclusions de M. Aguirin, tendant à la communication d'un dossier d'intérêts saisi et relatif à l'accaparement des pétroles.

M. Guerin. — Je vous rappelle, monsieur le président, votre promesse en ce qui concerne la saisie des cartouches vides. Je demande qu'il soit présenté à la cour pour qu'elle constate que je n'ai dit que la vérité.

Le président. — J'ai fait ouvrir ce sac hier, en présence de Me Menard : il contient vingt-huit douilles vides. Il porte la mention que ces douilles ont été trouvées dans un tas de balayures du fort Chabrol.

M. Guerin. — Je demande qu'il soit constaté que ces douilles sont celles du revolver dont je me suis servi.

Les Plaidoiries

On reprend les plaidoiries, devant un public plus nombreux que les autres jours.

On remarque dans les tribunes beaucoup de dames élégantes qui sont venues là sans doute comme elles iraient au théâtre, pour occuper leur désœuvrement bourgeois.

DÉFENSE DE M. GODEFROY

M. Godefroy, président de la jeunesse royaliste, demande à présenter, avant son avocat, Me Blin, une partie de sa défense.

L'accusé se défend d'avoir entretenu avec des représentants d'autres partis les relations que lui reproche le ministère public. « Je n'ai jamais, dit-il, pactisé avec les sociétés nationalistes et antisémites, ni avec personne. Il devrait pourtant savoir, il n'est pas de ceux qui pensent qu'on peut dire à des adversaires politiques : « Avec vous, jamais ! »

C'est, en effet, ajoute-t-il, des circonstances [illegible] leurs divisions et leurs défiances, les enfants d'une mère patrie peuvent être appelés à s'unir.

S'il est un parti auquel j'adresse l'apostrophe : « Avec vous, jamais ! », c'est au parti socialiste, c'est au parti qui est représenté aujourd'hui dans les conseils du gouvernement, c'est ce gouvernement qui a légiféré de telle sorte que l'impossible, après l'avoir fait déployer, l'odieux drapeau rouge. Les républicains modérés qui ont eu la faiblesse de contracter alliance avec les auteurs de cette mesure en sont déjà et s'en repentiront cruellement. Et quant à moi, je dis que la grande de cette année, c'est le parti socialiste qui s'est révélé comme un parti puissant et bien organisé.

M. Godefroy continue à débiter longuement ses moitiés-vérités et il termine en disant :

Abandonnez votre erreur, messieurs, vous [illegible] dire et agir selon ce qui doit [illegible] Si vous nous condamnez, ne [illegible] pas par de vous venger. Si [illegible] nous [illegible] étrangers.

Nos sources les plus [illegible] de nos ennemis [illegible] nous [illegible] montrer que le bien du pays peut venir des institutions républicaines.

Plaidoirie de Me Blin

Me Blin prend ensuite la parole pour défendre principalement M. Godefroy.

Il s'efforce de démontrer qu'il a pu [illegible] à réfuter chacune des charges relevées contre son client.

Me Blin s'explique sur ce que l'accusation

FEUILLETON DU 31 DÉCEMBRE. — N° 64

ROGER-LA-HONTE

Grand Roman populaire

par

JULES MARY

DEUXIÈME PARTIE

MÈRE COUPABLE

IV

— Je ne t'aime pas comme vous croyez, vous dis-je... et je ne veux pas me marier... je le répète...

Roger Laroque fit un signe à Mme de Noirville.

Celle-ci s'en alla, très intriguée par cette scène.

Le père et la fille restèrent seuls.

Roger avait pris Suzanne par les mains l'entraînant avec lui, était allé s'asseoir dans un fauteuil, l'attirant sur ses genoux, sans la lâcher, comme quand elle était petite.

Et il lui avait dit que ce seul mot, qui résumait pas besoin de tout à l'heure, n'ayant

— Pourquoi rappeler les incidents :

— Je vous [illegible] me marier. [illegible] dit, je ne tiens pas à [illegible]

Un soupçon [illegible] Laroque, [illegible] né dans l'esprit de [illegible] gré lui, qui persistait malgré lui...

Si sa fille refusait, malgré lui... [illegible] mariage, n'était-ce pas précisément le mariage... parce qu'elle se souvenait... qu'elle se souvenait que ce nom de Farney n'était pas le sien ? parce qu'elle ne voulait pas rougir du déshonneur de son père ?

Mais il n'osait remuer ces cendres et l'interroger là-dessus :

— Tu n'as pas d'autres raisons ?

Quelles autres raisons me supposez-vous. Je vous les dirais.

— Je respecte ton secret, quel qu'il soit.

— Je n'en ai pas.

— Oh ! mon enfant, à quoi bon mentir, toi dont les lèvres n'avaient jamais connu le mensonge.

Elle baissa la tête toute pâlie.

Roger soupira profondément.

— Qui me dira le mystère de ce cœur de fillette ? pensa-t-il.

Et, après un long silence, gênant pour tous d'eux :

— Tu ne peux vaincre tes répugnances alors même que tu vois combien ton mariage me ferait plaisir ! Je crois Raymond digne de toi ; je suis sûr qu'il te rendrait heureuse... As tu de l'a version contre lui ?

« Quelque chose en lui, dans son attitude à ton égard, dans son caractère t'a-t-il déplu ?

— Loin de là ?

— Et si je te disais : « Pour reconnaître la profonde affection que je t'ai toujours montrée, pour me prouver que tu m'aimes, que tu te souviens des mille soins jaloux dont j'ai entouré ton enfance si je te disais : Pour me récompenser de t'avoir tant aimée, et pour que, si je meurs, je puisse mourir avec la certitude de te laisser une famille ; marie-toi avec ce jeune homme, que ferais-tu Suzanne ?

Elle baissa la tête un peu plus bas et ne sortit pas de son singulier silence.

— Tu n'as rien à me reprocher, n'est-ce pas ?

— Oh ! mon père, fit-elle avec élan, lui entourant le cou de ses bras et cachant la tête sur l'épaule du pauvre homme.

— Je n'ai jamais été injustement sévère ?... je n'ai jamais été brutal pour toi, je n'ai même pas eu d'impatience pour tes cris d'enfant et le bruit dont tu m'assourdissais les oreilles quand, petite tu jouais dans mon cabinet de travail ?... Je ne me rappelle pas avoir eu jamais une autre pensée que celle de ton bonheur... d'autre rêve que de l'assurer.

« Si j'ai cherché la fortune, ce n'est pas pour moi, va, c'est pour toi... afin que tu puisses être entourée de tout ce que rêvait ta délicatesse de fille distinguée... je n'ai, non plus, gêné en rien tes fantaisies...

» Je croyais avoir été pour toi, en même temps qu'un bon père, un ami et un confident, car, c'est vrai, je croyais posséder ta confiance. Comme je me trompais pourtant.

» Je m'aperçois aujourd'hui que je ne suis plus guère qu'un étranger.

— Mon père, que vous me faites de la peine ?

— Et crois-tu, méchante enfant, que je ne souffre pas moi, de te voir aussi méfiante ?

— Je vous assure, mon père...

— Ne mens pas, te dis-je. Ne parlons plus de ce mariage et garde ton secret, puisque tu le veux.

Il avait dit cela brusquement, les sourcils froncés.

Suzanne eut le cœur serré comme par des doigts de fer.

Jamais il ne lui avait parlé de la sorte.

Quand il sortit, elle tendit vers lui les bras instinctivement. Elle aurait tant voulu le retenir ! Mais, pour le retenir, il aurait fallu avouer les raisons de son horreur du mariage, revenir sur le passé, dire que c'était folie que de songer à se marier avec ce déshonneur. Et ce n'était pas possible d'avouer cela, puisque son père vivait avec la certitude qu'elle ne se souvenait de rien...

Ses bras se replièrent et ses mains cachèrent ses yeux remplis de larmes.

La vie continua quelques jours encore sans incidents nouveaux.

Le père et la fille évitaient, lorsqu'ils étaient ensemble, toute allusion à la démarche de Mme de Noirville.

Et cependant, comme ils y pensaient tous les deux.

Mme Noirville avait raconté à Raymond sa visite à Maison-Blanche : tout d'abord le jeune homme eut envie de reprocher à sa mère cette initiative qu'elle avait prise sans le consulter, mais elle paraissait si triste de son échec, si triste de ne pouvoir annoncer à son fils le bonheur qu'elle avait rêvé pour lui, qu'il n'en fit rien.

Seulement les réponses de Suzanne à Julia et à Laroque ne pouvaient l'étonner, lui à qui la jeune fille les avait déjà faites.

Elles eurent pour résultat de redoubler sa tristesse et de le plonger dans une incertitude cruelle.

Quel était le mystère qu'elle cachait, le secret derrière lequel elle se dérobait ?

Existait-il vraiment, ce mystère ?

N'était-ce pas, peut-être, un prétexte pour ne point avoir à formuler de réponse précise, parce que, sans doute, en ses ambitions, elle avait espéré quelque noble et aristocratique alliance, qui lui eût ouvert, à deux battants, les portes du grand monde ?

Les jeunes filles ont de ces rêves, et celle-là, peut-être, y sacrifiait son amour.

Son imagination travaillait et l'amenait à des suppositions douloureuses. Il avait beau se débattre, c'était plus fort que lui, que son amour pour Suzanne, que sa confiance, que son respect plus fort que tout.

En somme, que connaissait-il de Suzanne ?

Rien ?

Qui était-elle ? D'où venait-elle ? Qu'avait-elle fait ?

Autant de questions. Point de réponses.

L'obstacle dont elle parlait venait du passé et non point du présent : le présent il le connaissait.

Alors cette enfant dont les yeux étaient si candides, au front pur et calme, elle avait donc commis quelque faute ?

Il avait horreur de penser cela, mais il en venait à tout supposer... avec d'affreux déchirements intimes...

Oui, il y avait une tâche dans cette vie.

Les yeux rouges, la lèvre crispée, Raymond se disait cela. La jalousie, le doute s'étaient emparés de lui. Et comme il arrive souvent en pareil cas, même pour les imaginations les plus invraisemblables, quand l'esprit s'y rattache, cela prenait corps, cela devenait presque logique, presque certain.

Mais un pareil supplice était intolérable.

— Je veux savoir, je veux savoir !...

Et un jour, en proie au doute, la figure bouleversée, horriblement malheureux il courut à Maison-Blanche.

Il trouva Suzanne dans la serre voisine du salon.

Elle vint à lui et vit tout de suite qu'il s'était passé dans cette âme quelque drame terrible.

— Raymond, dit-elle anxieuse, qu'y a-t-il ? qu'avez-vous ?

— Suzanne... Suzanne... Il m'est venu une atroce pensée... Cet obstacle entre vous et moi, cette raison mystérieuse qui vous éloigne de moi... j'ai pensé... j'ai cherché... Ah ! c'est atroce, je le dis, de douter ainsi... et j'aime mieux la vérité... oui, je l'aime mieux, si épouvantable qu'elle soit.

— Mon Dieu, que voulez-vous dire ?

— Cette raison... je crains de l'avoir comprise.

— Vous ! dit-elle avec un cri d'effroi ! Vous !

— Oui, moi... à votre frayeur, je ne doute plus.

— Raymond... Il faut tout me dire... je veux tout savoir...

— Eh bien, oui, vous saurez tout... Et pourtant... si j'allais me tromper... si ce doute, ce soupçon allait vous offenser... Oh ! vous me pardonneriez... parce qu'enfin je deviens fou, moi, et je ne peux plus vivre ainsi... dites que vous me pardonneriez...

Je vous le promets.

— Ecoutez, Suzanne... j'ai pensé...

Il s'arrêta. Ce qu'il voulait dire était abominable. Tout en elle, comme en lui, trahissait une infinie souffrance... Et il allait l'accuser d'une lâche !... Il allait peut-être lui révéler le mal, à cette enfant qui devait l'ignorer ? mais le doute, le doute qui restait en son âme, qui flétrissait tout, le doute qui était comme une vaste mer où se se seraient effondrées, évanouies ses plus saintes croyances !

Il se raidit contre son émotion, contre l'évidence, contre son amour.

(A suivre)